Le Père Jean Henri Chourrey

M. M. 607. 1er catalogue, N 1561 =

Jean Henri Chourrey, du diocèse de Besançon, entré à Paris en 1747
prêtre en sept. 1752, mort en 1782

Nécrologe =

Mort au St Esprit de Troyes le 17 septembre 1782

Mon catalogue =

Jean Henri Chourrey, du diocèse de Besançon, entré à Paris en 1747
prêtre en sept. 1752

M. M. 613 p. 32 N. 129

Jean Henri Chourrey né à Salins (Jura) 18 avril 1728, reçu le 13 fev. 1747
prêtre le 23 sept 1752

1748 Beaune 6e
jusqu'à la 2 inclus

1752
1753 } Dijon directeur séminaire

1754 jusqu'en 1782 supérieur ou régissant
il était député à l'assemblée de 1782
Lorsqu'il s'y rendait, il tomba malade en la maison du St Esprit de Troyes

† en sept. 1782

Thuandière

ou Tuandière

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1612

Né à , le

Mort à , le

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet

p. de l'Oratoire

Le Père Chuandière,

M.M. 607, 1er catalogue ne le mentionne pas.
Mais en tête de ce catalogue, on trouve un
Extrait des noms des dix premiers Pères de l'Oratoire
tiré d'une dédicace faite par Jean Boen (?) Boenen
instituteur de la chaire de son nom
établie à Paris en 1612 :

Bérulle	Métezeau	Bertin	Chuandière
Bence	Bérard	Beauquemare	
Bourgoing	Gibieuf	Champuy	

Jean Dagens : Correspondance du cardinal Pierre de Bérulle, Paris, Desclée de Brouwer, 1937, 3 vol in 8

T. I, lettre 126, page 223 = au P. Métezeau, supérieur à Tours, 18 sept. 1617 =
" Vous pouvez composer avec le prieur de St Blaise aux conditions mentionnées par le P. Bonall (?)
" si vous ne pouvez mieux. Je crois que le P. Tuandière ne refusera pas son bénéfice, mais il faut
" traiter avec celui qui a le droit le plus assuré.
en note : (Le P. Chuandière a été admis dès 1611 ou début 1612 (Arch. Nles M. 623)

lettre 127, p. 224, au P. Métezeau, supérieur à Tours, 2 oct. (1616) = 1617 plutôt =
" Ne négligez pas d'employer la chapelle du P. Cuandière et d'adoucir ce prieur difficile et de vous
" éclaircir de celui qui a le meilleur droit.

lettre 147, page 252 au Père Chuandière ayant soin de l'Oratoire de Dieppe, à Dieppe, 27 oct. (1617) =
Mon Père, la grâce de J.C.N.S. soit avec vous pour jamais. Je vous écris ce mot en hâte pour vous prier de continuer le soin de la maison jusqu'à ce que je renvoie le P. J. Bte (Loué) duquel j'ai encore un peu affaire ou que j'aie avisé à y commettre quelqu'un de durée.

Je vous prie bien fort de rappeler de ma part le P. Jacques (Gardin) s'il est à Rouen et aussi de ne pas accepter les prédications en l'église paroissiale à proportion du désir et des instances de Mr le Curé, spécialement de ne pas entreprendre à cette bonne fête de Toussaint sur les bons Pères Minimes, auxquels cela appartient.

Outre la nécessité, il est bon même de modérer en vous cet exercice pour le rendre plus solide et accompli et de ne pas outrepasser l'heure. C'est une plainte qu'on m'a faite et que je vous supplie de considérer et ne pas